Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 22 (1930)

Heft: 4

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Economie politique.

La situation de l'industrie.

L'altération de la situation économique relevée dans notre dernier rapport sur la conjoncture (voir la « Revue syndicale » de février) est également relatée clairement dans les rapports des entreprises sur la marche des affaires. D'après les enquêtes menées par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, il ressort que le 23 pour cent seulement des entreprises comprises dans ces enquêtes travaillent à plein rendement (contre 28 pour cent dans le troisième trimestre) le 57 pour cent travaillent d'une manière assez satisfaisante (contre 52,5) et le 19,7 (contre 19,3) travaillent très mal. En se basant sur le nombre des ouvriers, l'altération de la situation se manifeste mieux encore. Le 21 pour cent seulement des ouvriers sont occupés normalement. Le trimestre précédent le nombre atteignait 31 pour cent, et dans le dernier trimestre de 1928, 33 pour cent. Le pourcentage des ouvriers occupés dans les entreprises où la situation est encore satisfaisante, a augmenté quelque peu; par contre, le nombre des ouvriers dont les conditions de travail sont actuellement très mauvaises, a augmenté sensiblement, à savoir, de 14 à 21 pour cent.

Selon la moyenne annuelle de 1929, le 28,5 pour cent des entreprises est considéré comme étant dans des conditions favorables, contre 33 pour cent l'année précédente, le 52 pour cent (contre 56 en 1928) comme étant satisfaisantes, et le 19,5 pour cent (contre 10,8 l'année précédente) comme étant mauvaises. Ces transitions d'une situation favorable à une situation satisfaisante puis à une mauvaise situation ont eu un caractère oscillatoire particulièrement très prononcé dans l'industrie du coton et de la soie, ainsi que dans l'horlogerie. Le recul a été moins prononcé, quoique assez important dans la branche de la laine et du tissage ainsi que dans l'industrie du vêtement et dans l'industrie chimique. On enregistre une amélioration dans l'industrie du bâtiment et dans celle des machines.

Basé sur les informations recueillies auprès des entreprises, il est possible d'établir un coefficient d'occupation, lequel démontre de quelle manière les industriels jugent la situation économique.

Le degré d'occupation de l'industrie.

La courbe du degré d'occupation industrielle accuse déjà une chute sensible dans le premier trimestre 1929, occasionnée par des influences saisonnières (grands froids). La courbe remonte en été, pour retomber plus bas encore

lors du dernier trimestre, chute due surtout à l'altération de la situation économique. Le coefficient moyen d'occupation est de 104,5 en 1929, soit pas plus de 6 points en dessous de ce qu'il était en 1928. Il ressort donc que ce baromètre de la conjoncture basé sur les indications des entreprises ne concorde pas exactement avec la situation réelle. Considérée objectivement, la situation de l'industrie en 1929 a été meilleure qu'en 1928, en tous cas, pas plus mauvaise. Les chiffres de l'occupation et de la production le prouvent. Selon les rapports d'entreprises de 1929, il ressort également que le nombre d'ouvriers occupés est de 2,7 pour cent plus élevé que l'année précédente; le degré d'occupation a donc été meilleur qu'en 1928. Par contre, les pronostics sur la situation à venir furent moins favorables, il se peut que cela ait eu une influence sur les rapports des entreprises quant à l'envisagement de la situation réelle.

Le tableau suivant démontre la situation des différentes branches d'industrie:

Coefficient d'occupation.

(150 = bon, 100 = satisfaisant, 50 = mauvais.)

	3me 1928	4me 1928	1re trimestre 1929	2me trimestre 1929	3me 1929	4me 1929
Industrie du coton	80	76	67	64	61	66
Industrie de la soie	101	96	87	86	84	68
Industrie de la laine	97	94	82	85	93	100
Tissage	126	81	98	105	94	105
Broderie	75	85	82	88	91	100
Autres industries textiles	82	96	121	83	93	96
Industrie du vêtement	110	99	84	88	102	104
Alimentation et boissons	115	117	100	105	115	107
Industrie chimique	114	109	108	109	103	96
Papier, cuir, caoutchouc	88	91	98	100	108	108
Arts graphiques	119	127	125	124	120	125
Industrie du bois	125	121	115	125	123	116
Ind. des machines et métallurgique	122	126	122	126	124	111
Industrie horlogère et bijouterie	126	125	121	122	117	94
Industrie de la pierre et de la terre	115	113	80	126	122	117
Industrie du bâtiment	121	113	105	137	128	109
Total	111	109	103	107	108	100

Le recul de l'industrie textile qui s'était manifesté déjà dans le second semestre de 1928, s'est encore accentué et il a atteint le niveau le plus bas dans la branche du coton et de la soie. L'industrie de la laine et de la broderie s'améliora quelque peu. L'industrie du vêtement a également souffert, bien que l'on ait constaté une amélioration fin 1929. Certaines industries importantes enregistrèrent un recul dans le second semestre de 1929. Le coefficient d'occupation de la branche horlogère, de 122 qu'il était, est tombé à 94, celui de l'industrie chimique de 109 à 96. Il en fut de même pour l'industrie des machines, qui enregistra également un léger recul dans le dernier trimestre 1929. En comparaison de la situation de l'année précédente, il y a eu augmentation du degré d'occupation dans l'industrie du papier et du cuir, ainsi que dans celle du bâtiment.

Les variations de salaires ont été excessivement minimes durant toute l'année dernière; il ne s'est agi que d'augmentations de salaire qui, dans les deux trimestres, n'ont concerné respectivement que le 0,07, voire même 0,06 pour cent des ouvriers. La courbe des salaires est restée pour ainsi dire stable.

Seul le 39 pour cent des entreprises qui occupent le 38 pour cent des

ouvriers, déclare que les prévisions sur la marche des affaires sont bonnes ou du moins satisfaisantes (il y a une année 51 voire 55 pour cent). Pour la plupart des entreprises et des ouvriers occupés, les prévisions sont défavorables. Les pronostics sont surtout défavorables pour l'industrie textile, ceux pour l'industrie horlogère et l'industrie chimique sont encore imprécis, alors que les prévisions de travail sont des plus favorables pour les arts graphiques, pour les industries métallurgiques, des machines, pour l'alimentation et les boissons.

Les grandes banques suisses en 1929.

La haute conjoncture dont jouissaient les banques l'année dernière a été sensiblement atteinte par la crise de la bourse de New-York, et en partie par la baisse des cours qui sévissait déjà dans les bourses européennes, mais surtout par la situation économique instable et par les krachs financiers dans divers pays. Les pertes irrécupérables que les grandes banques ont subies également, ont occasionné des amortissements qui ont quelque peu réduit le bénéfice net. Les actionnaires n'ont cependant pas été atteints étant donné que le taux de dividende de l'année précédente a été maintenu partout. L'intense développement du chiffre d'affaire n'a pas encore subi de dépression, il s'est renforcé au contraire car le courant des capitaux étrangers se maintient toujours.

Voici les bilans les plus importants des 8 grandes banques suisses pour 1929:

	Capital-actions	Réserves	Bilan	Bénéf. net	Bénéf. net en % du cap.-actions [2]	Dividende	Valeur des participations en mill. de fr.	en % du cap.-act.
	en millions de francs							
Banque populaire suisse .	188 [1]	27	1613	11,6	6,9	6,2	—	—
Union de banques suisses .	160	49	1591	17,4	10,8	8,0	7,6	4,8
Crédit suisse	150	46	1560	16,6	11,1	8,0	—	—
Société de banque suisse .	100	30	993	8,7	8,7	7,0	4,2	4,2
Banque fédérale	100	29,5	855	8,7	8,7	8,0	7,8	7,8
Banque commerciale de Bâle	100	33,5	766	8,1	8,1	8,0	—	—
Comptoir d'esc. de Genève .	60	10,0	439	4,8	8,0	7,0	—	—
Leu & Co.	50	6,2	378	4,7	9,4	8,0	—	—
Total fin 1929	908	231,2	8195	80,6	9,1	7,5	19,6	2,2
En 1928	816	202,5	7160	74,1	9,7	7,5	—	—
Augmentation en pour-cent	11,2	14,1	14,4	8,7	—	—	—	—

[1] Capital coopératif. [2] Le capital-actions attribué aux dividendes dans la moyenne annuelle entre seul en considérationu.

Le capital-actions des 8 banques accuse une progression d'environ 100 millions ou de 11 pour cent. Les réserves ont augmenté de 14 pour cent. Les valeurs étrangères se sont spécialement décuplées, ce qui a eu pour résultat d'augmenter le bilan de 14,4 pour cent. Le fait que les capitaux dont disposent les grandes banques ont augmenté de 1035 millions de francs en une année, est un phénomène qui ne passera pas inaperçu. Il démontre que la concentration capitaliste fait de rapides progrès. Les chiffres que publieront plus tard les banques cantonales et autres groupes de banques démontreront que la part du pourcentage des grandes banques a subi une nouvelle augmentation.

Le fait de savoir si et combien de temps dureront encore ces moyens liquides, est fort problématique. Parmi ces moyens figurent de fortes sommes provenant de fuites de capitaux étrangers. Suivant les données de M. Bachmann, directeur de la banque nationale, il ressortirait que 1400 millions, et selon le rapport de la Banque Guyerzeller voire même 2000 millions des 6300

millions de capitaux étrangers proviennent de l'étranger. Ces montants sont la plupart à court terme et ils peuvent être retirés aussi rapidement qu'ils n'ont été déposés. Pour le moment, il semble que cela est loin de se réaliser, car le capital du développement économique en Allemagne et en Autriche n'inspire pas encore confiance. Nos grandes banques peuvent donc se développer encore, peut-être avec un peu plus de prudence que jusqu'à maintenant.

Le bénéfice net a augmenté de 8,7 pour cent; mais en pourcentage il est tombé de 9,7 pour cent à 9,1 pour cent du capital-actions attribué aux dividendes. Toutes les grandes banques ont subi un recul du rendement, il est vrai, fort peu important, pour la plupart. Il n'est pas possible d'établir la part qu'ont eue les circonstances réelles ou la formation tacite des réserves. Pour certaines entreprises, on a l'impression que ce n'est pas sans peine qu'elles ont pu fournir le bénéfice nécessaire au payement des dividendes. Cela ne provient pas d'une diminution des chances de gain, il faut plutôt attribuer le fait aux pertes énormes subies, qui, pour certaines banques atteignent des millions. Durant ces dernières années, des millions ont été perdus spécialement dans les transactions avec l'étranger. Il serait bon que les grandes banques suisses, surtout celles qui travaillent avec les économies des petites gens, opèrent plus prudemment avec les capitaux qui leur sont confiés et surtout qu'elles ne participent pas aux spéculations ou à des transactions de caractère douteux. La transaction qui consiste à la création d'une nouvelle entreprise, surtout lorsqu'il s'agit de concerns internationaux, est toujours assez scabreuse, et certaines directions de banque ne connaissent pas suffisamment le terrain. Il n'est pas possible de se baser sur les bilans, car les réserves tacites amassées durant les bonnes années permettent relativement de couvrir les pertes subies.

Voici le dividende moyen des grandes banques ces dernières années:

	Dividende ordinaire	Dividende et droits de souscription
1927	7,4	9,2
1928	7,5	10,5
1929	7,5	9,7

Trois instituts ont accordé à leurs actionnaires de précieux droits de souscription en plus du payement normal des dividendes. Pour la Banque fédérale, la valeur de ce droit de souscription est équivalent au dividende même, pour les deux autres banques la valeur est à peu près la moitié du dividende. Pour la moyenne de toutes les banques, la répartition du bénéfice plus les droits de souscription augmente de 7,5 pour cent à 9,7 pour cent du capital-actions nominal.

Pour la première fois depuis 7 ans, le dividende moyen n'a pas augmenté. Les deux banques qui ne sont pas encore à même de verser « le dividende normal » de 8 pour cent doivent s'affermir avant de pouvoir augmenter leur dividende. Actuellement, les chances de rendement sont diminuées par la dépression internationale des taux. Cet état de choses donnera tout simplement lieu à une participation encore plus active aux affaires étrangères. Le directeur de banque Bachmann estime maintenant déjà que 3,2 milliards de francs, soit environ le 40 pour cent du total du bilan sont investis à l'étranger. Pour 1929 seulement ces engagements étrangers auraient augmenté de 600 millions. La fondation de la Banque des règlements internationaux à Bâle a intensifié encore l'affluence de capitaux étrangers en Suisse. Il est à souhaiter que cette affluence n'aura pas pour effet de griser les directeurs des grandes banques, mais par contre que l'on procédera prudemment à l'érection de la branche bancaire suisse; mais il faut surtout que les intérêts de l'économie politique suisse ne soient pas complètement négligés.

L'activité du bâtiment dans les villes suisses.

Depuis 1928, le service de statistique sociale du Département fédéral de l'économie publique publie chaque mois le nombre des permis délivrés pour la construction de bâtisses et de maisons dans les plus grandes villes (en tout 19 communes), ainsi que le nombre des maisons et des appartements terminés. Ces chiffres accusent de sensibles oscillations saisonnières, spécialement celui des maisons terminées, car les appartements doivent généralement être terminés pour une certaine époque, appelée « terme de déménagement ». La courbe des logements prêts à être habités subit de fortes oscillations surtout en mars et septembre. La courbe des permis de bâtisses est quelque peu moins accentuée, elle atteint son plus haut degré dans les mois de mars, avril et mai.

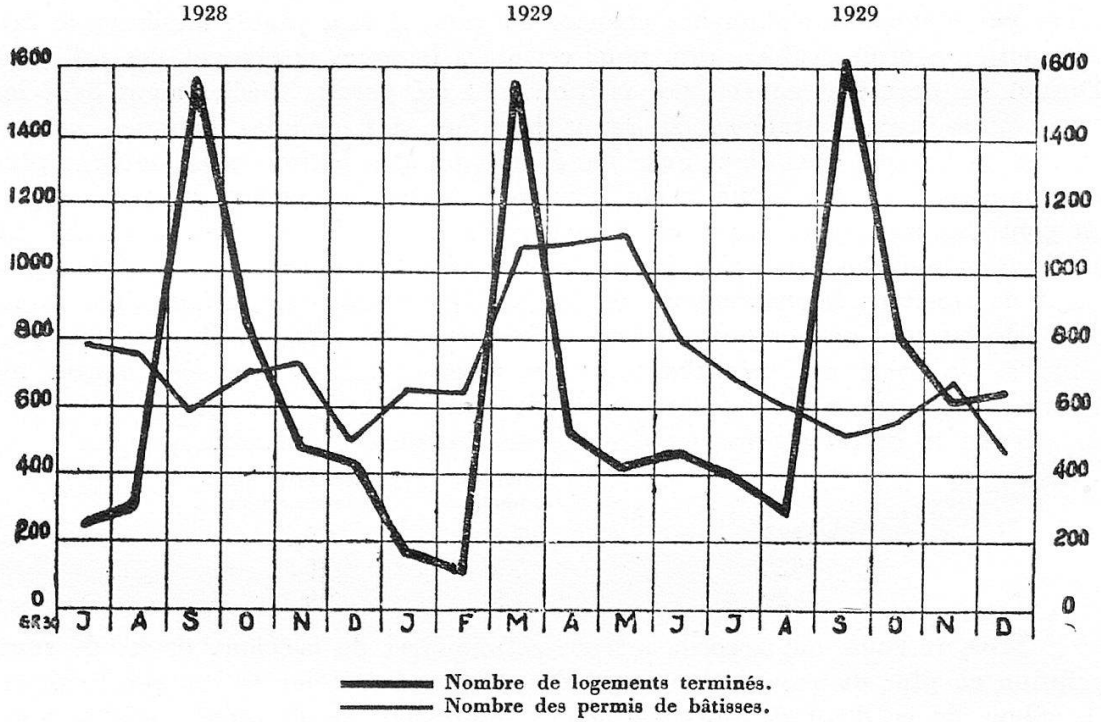

L'activité du bâtiment a atteint son plus grand développement en 1929. Voici le nombre des logements terminés durant 1929:

Année Moyenne	Zurich	Bâle	Berne	3 grandes villes	23 autres villes	26 villes au total
1910/1913	1644	862	643	3149	2940	6089
1914	825	481	78	1384	1047	2431
1915	665	332	201	1198	419	1617
1916	452	165	249	866	365	1231
1917	441	140	191	772	221	993
1918	489	52	112	653	256	909
1919	626	110	200	936	370	1306
1920	565	298	417	1280	883	2163
1921	399	500	941	1840	1131	2971
1922	424	471	497	1392	952	2344
1923	671	516	631	1818	1845	3663
1924	1672	667	952	3291	2167	5458
1925	1216	796	900	2912	2117	5029
1926	2085	1009	621	3715	1758	5473
1927	2456	1295	804	4555	1961	6516
1928	3154	1179	573	4906	2859	7765
1929	3242	1959	502	5703	2427	8130

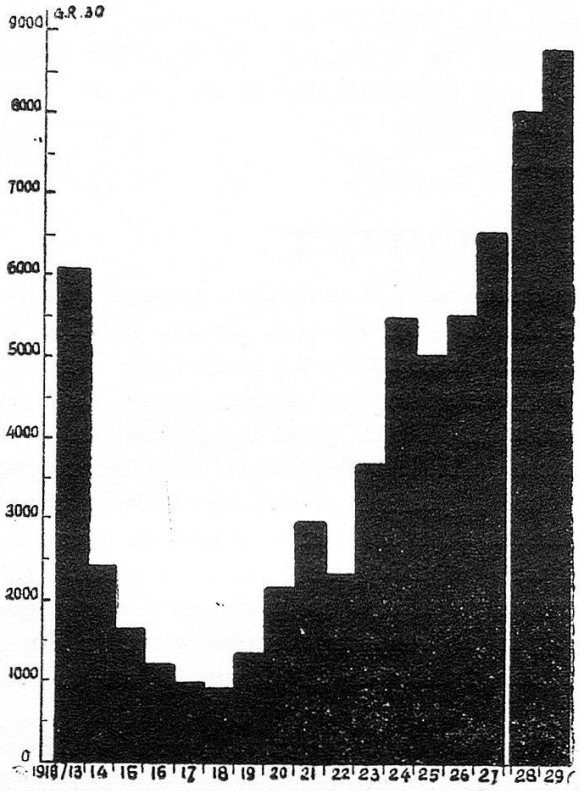

L'activité du bâtiment dans 26 respectivement 25 villes.

L'industrie du bâtiment se développe d'une manière ininterrompue depuis 1926. En 1927, le nombre des logements terminés avait dépassé celui d'avant-guerre. En 1928, on a construit 27 pour cent et en 1929 même 33 pour cent plus de logements qu'en moyenne dans les années 1910/13. La participation de chaque ville au développement de l'industrie du bâtiment est, il est vrai, assez irrégulière, voire le tiers de toutes les constructions de ces dernières années.

En 1928 et 1929, la ville de Zurich a bâti le double de logements de ce qu'elle a construit avant la guerre. Bâle s'est également très développé dans ce domaine en 1929. Genève et Bienne accusent également une sensible recrudescence dans l'activité du bâtiment l'année dernière, alors que d'autres villes, avant tout Lausanne, Berne, Lucerne, ont relativement peu construit.

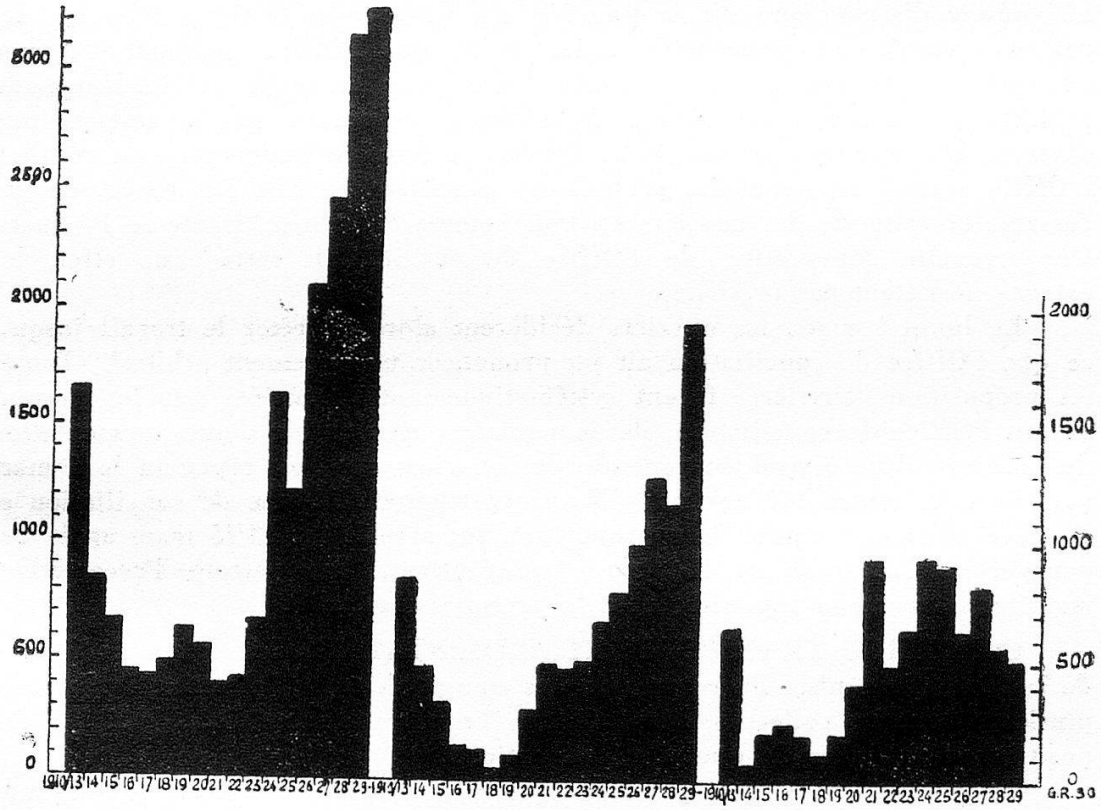

Zurich Bâle Berne

Le tout est de savoir combien de temps durera encore ce développement de l'activité du bâtiment. Cela dépendra naturellement en premier lieu de

l'état du marché du logement à Zurich et à Bâle, dont les constructions en 1929 représentent le 59 pour cent de tous les logements. L'altération de la situation économique aura certainement une influence sur le marché des logements, partant, sur l'activité du bâtiment.

Mouvement ouvrier

BOIS ET BATIMENT. Le mouvement de revendication engagé par les *menuisiers, machinistes* et *poseurs* de *Berne* s'est terminé devant l'Office de conciliation par la conclusion d'un contrat collectif le 21 mars 1930.

Le nouveau contrat assure une augmentation du salaire moyen de 8 ct. de l'heure pour les menuisiers et machinistes, 10 ct. pour les poseurs et 5 ct. pour les manœuvres. Le salaire moyen est de fr. 1.80 de l'heure pour les menuisiers et machinistes, fr. 2.05 plus 5 ct. pour supplément d'outils pour les poseurs, fr. 1.40 pour les manœuvres. Des vacances sont accordées depuis la *première* année au lieu de la deuxième, comme le prévoyait l'ancien contrat. Les poseurs ont conquis l'avantage de recevoir le salaire en plein en hiver même lorsque la nuit hâtive ne leur permet pas de remplir complètement la durée normale de travail. Le contrat entra en vigueur le 1er avril, il est valable jusqu'au 31 décembre 1931.

— Les *menuisiers* et *charpentiers* de *Bâle* sont en grève depuis le 4 mars au nombre de 1200. Ils revendiquent une amélioration de leurs conditions de travail. Le 20 novembre dernier, le contrat collectif fut régulièrement dénoncé. Un nouveau projet de contrat collectif était déjà en mains de l'organisation patronale le 14 décembre. Celle-ci ne répondit que le 4 février avec un contre-projet que les ouvriers ne purent admettre. L'association patronale prétendait ne vouloir discuter que sur la base de son projet. La tactique dilatoire des patrons retarda les pourparlers à tel point que l'Office cantonal de conciliation ne put convoquer les parties que pour la veille de l'échange du contrat (20 février). La séance de l'Office ne réussit pas à amener une entente. Une nouvelle séance, le 24 février, se termina également sans résultat. L'Office soumit une nouvelle proposition conciliatrice. Elle fut repoussée par l'assemblée générale des ouvriers du bois comme étant insuffisante le 1er mars. Une nouvelle convocation de l'Office de conciliation resta sans effet, les patrons ne s'étant pas présentés.

Le lundi 3 mars, les ouvriers décidèrent alors d'arrêter le travail jusqu'à ce que l'Office de conciliation ait pu prononcer un jugement arbitral. Toutes les propositions ouvrières furent systématiquement repoussées par les patrons devant l'Office de conciliation, ils ne voulaient rien savoir d'une augmentation des salaires. Une assemblée générale des ouvriers sur bois repoussa le 4 mars par 950 voix contre 147 une nouvelle proposition de l'Office de conciliation et la grève suivit son cours. Une proposition fut arrêtée les 14/15 mars après des pourparlers qui durèrent 11 heures consécutives. Les patrons l'acceptèrent, mais les ouvriers la repoussèrent à la presque unanimité.

COMMERCE, TRANSPORTS ET ALIMENTATION. La section de Genève de la Fédération suisse du commerce, des transports et de l'alimentation a passé plusieurs contrats collectifs dans diverses branches d'industrie. Voici les dispositions essentielles de quelques conventions:

Le contrat établi entre patrons et ouvriers dans la *boucherie* prévoit une durée du travail de 60 heures par semaine avec fermeture des boucheries le jeudi après-midi, du 1er avril au 31 octobre. Pendant la saison d'été, un ouvrier pourra être occupé le jeudi après-midi pour prendre livraison en